

DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**SEANCE DU**

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le , s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,
 - VU** la loi n°2015-991 du 7 août portant nouvelle organisation territoriale de la République, titre VII,
 - VU** le décret n°2003-1111 du 18 novembre 2003, par lequel la Collectivité Territoriale de Corse est devenue propriétaire du site archéologique de Cuccuruzzu sis sur le territoire de la commune de Livia,
 - VU** la délibération n°13/102 AC de l'Assemblée de Corse du 17 mai 2013 approuvant la création d'une régie de recettes pour le « site de Cuccuruzzu »,
 - VU** la délibération n°14/228 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2014 approuvant la création de la régie de recettes de la boutique du site archéologique de Cuccuruzzu (Livia), et notamment son article 5,
 - VU** la délibération n°14/229 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2014 portant sur le fonctionnement de la régie de recettes du site archéologique de Cuccuruzzu (Livia) : fixation des tarifs d'accès, des prestations et modification des montants de fonds de caisse et de l'encaisse de la régie et notamment son article 4,
 - VU** l'arrêté n°18.01196 du 3 avril 2018 portant création de la régie de recette des sites archéologiques de Cuccuruzzu,
 - VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
 - VU** la délibération n°18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER : DIT que dans le cadre du fonctionnement de la régie de recettes de la boutique du site archéologique de Cuccuruzzu, le tarif des ouvrages mis en vente est fixé comme suit :

Titre des ouvrages	Prix unitaire TTC
Album dessiné « Noune, l'enfant de la Préhistoire » Ed. MSM	4,50 €
Album dessiné « Goumbi, un enfant au temps de la pierre polie » Ed. MSM	4,50 €

ARTICLE 2 : La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI